LYCÉE GÉNÉRAL

Organisation de la rentrée scolaire 2023

- **Installation des internes :**

  - Nous vous donnons rendez-vous dans la cour d'Honneur le **lundi 4 septembre à 11h15.**
  - Pensez à télécharger et signer le R.I. de l'internat (**www.saint-charles-chauny.fr**)

- **Rentrée des classes** : L'accueil des élèves se fera dans la cour d'Honneur.

  - Lundi 4 septembre :
    - 14h00 : Appel des lycéens.
    - À l'issue de l'appel : Le professeur principal prend en charge sa classe. Les élèves devront lui remettre leur fiche sanitaire ci-jointe.
    - 15h10 : Pause.
    - 15h25 - 16h20 : Reprise avec le P.P.
    - 16h20 : Fin de la journée. Les externes et demi-pensionnaires sont autorisés à quitter l'établissement.

  - Remarque : Pour le mardi 5 septembre, les familles devront avoir signé le règlement intérieur et rempli les autorisations de sorties en page 4 de couverture du carnet de correspondance. Les élèves devront être en possession de leurs fournitures scolaires par matières.

IMPORTANT : Journée de cohésion pour les classes de seconde

Nous organisons le jeudi 14 septembre une journée de cohésion réservée aux élèves de seconde générale. Une information à leur attention sera faite par les professeurs principaux lors de la rentrée. Leur participation est importante.

▪ Le Suivi des élèves :

Tout problème concernant l'élève (absence et retard, certificat de scolarité, carte de transport, premiers soins) est géré par la vie scolaire :

Par téléphone au 03 23 52 10 50 puis taper 2
Par courriel : viesaintcharles@gmail.com

Les familles ont la possibilité de suivre la scolarité de leurs enfants (résultats, absences, sanctions, cahiers de texte, devoirs...) par l'intermédiaire de l'application : www.ecoledirecte.com

Pour les nouveaux entrants (parents et élèves), vos codes de connexion vous seront communiqués au début de l'année scolaire. Nous vous conseillons, pour la première connexion, de l'effectuer depuis un ordinateur. Ensuite, vous pourrez télécharger l'application « mon Ecoledirecte » sur votre smartphone.

Pour les élèves déjà scolarisés à Saint Charles et leur famille, les codes de connexion de l'année passée restent inchangés.

L'accès à ecoledirecte sera ouvert à compter du lundi 4 septembre.

Les élèves ont obligation de se connecter dès la première semaine pour activer leur compte. Il est important que chacun se connecte sur son propre compte. Les parents ont accès depuis leur espace personnel à tous les courriels reçus et envoyés par leur enfant.
Une consultation régulière de votre espace personnel est **indispensable**. En effet, vous y trouverez au cours de l'année des informations importantes sur la vie de votre enfant dans l'établissement. De même, vous pourrez les retrouver sur notre site internet : www.saint-charles.chauny.com

De nombreux formulaires seront dématérialisés. Nous vous conseillons fortement de vous équiper d'un ordinateur et d'une imprimante. Ce sera le cas des bulletins qui seront prochainement téléchargeables sous format PDF depuis votre compte. Si vous désirez recevoir une version papier, il faudra en faire la demande écrite auprès de M. Vivot.

Pour tout problème pédagogique, veuillez prendre contact en priorité avec le professeur concerné voire le professeur principal de votre enfant.

▪ Les Manuels et les fournitures scolaires :

1) *Les manuels scolaires :*

L'établissement a choisi de collaborer avec l'association ARBS qui gère les manuels scolaires des élèves. Les familles des lycéens doivent adhérer à cet organisme pour pouvoir bénéficier de ce service (www.arbs.com). Pour être sûr que votre enfant ait ses manuels à la rentrée nous vous conseillons de commander avant le 15 août.

La distribution par l'ARBS se déroulera le jeudi 7 septembre.

Vous trouverez sur le site www.saint-charles-chauny.fr la liste de ces manuels que vous pourrez évidemment vous procurer auprès de votre libraire habituel.

Le Conseil régional des Hauts-de-France contribue, à l'aide de la carte #HDF, à couvrir partiellement voire totalement le coût de cet achat à raison de 100 € pour les primo-entrants et de 55 € pour les autres.

Pour bénéficier de ces avantages et recevoir cette carte, les élèves devront impérativement en faire la demande sur le site internet du Conseil régional dédié aux jeunes :

« Génération Hauts-de-France » : **https://cartegeneration.hautsdefrance.fr**

Pour les anciens élèves, vous n'avez aucune démarche à entreprendre. L'établissement, en lien avec la région, validera le rechargement de votre carte.

2) ***Les fournitures scolaires :***

Les listes de fournitures du lycée général sont à télécharger sur notre site : ***www.saint-charles-chauny.fr***

Sélectionner l'onglet « Actualités » puis « rentrée scolaire lycée général ».

▪ Informations administratives :

a- Règlement financier pour tous les régimes (externe, demi-pensionnaire, interne)

La facture est annuelle et émise début septembre. Elle sera disponible sur votre espace Ecoledirecte. Elle est payable soit :

1) Par règlement trimestriel : vous devez régler

- 1/3 de la facture avant le 15 septembre
- 1/3 avant le 5 janvier
- Le solde avant le 5 avril

2) Par prélèvement automatique mensuel :

Vous serez prélevés, si vous en avez fait la demande le 5 de chaque mois (pour septembre ce sera le 15) d'un dixième du montant total de votre facture.

Tout règlement de l'internat ou de la demi-pension non réalisé dans les délais entraînera un rappel, voire une suspension du régime (internat ou demi-pension).

Le coût de l'internat est un **forfait annuel**. Il prend en compte les éventuelles périodes de stage.

Le changement de régime n'est admis qu'à titre exceptionnel et ne peut avoir lieu qu'en fin du trimestre, soit au 1er janvier 2024, soit au 1er avril 2024.

b- Assurance scolaire :

Il appartient à chaque parent de vérifier auprès de son assureur que l'enfant est couvert par sa responsabilité Civile.

c- Internat :

Voici la composition du trousseau nécessaire au bien-être de votre enfant : oreiller, draps, couvertures ou couette, protège - matelas (obligatoire), lampe de bureau, 2 cadenas (un sur la valise et un pour l'armoire), linge personnel, trousse de toilette (brosse à dents, gel douche, déodorant, serviette de bains…). Les internes devront arriver le lundi 4 septembre avec le règlement intérieur de l'internat complété et signé.

d- Restauration :

Pour accéder au réfectoire, la première carte est fournie gratuitement par l'établissement à chaque élève demi-pensionnaire ou interne.

Cette carte reste valable d'une année sur l'autre. **Si la carte devient inutilisable, quelle qu'en soit la raison *(perte, détérioration, vétusté, …)*, vous devez vous en procurer une nouvelle auprès du service comptabilité moyennant le règlement de 7 €.**

Les élèves externes qui souhaitent manger dans l'établissement doivent acheter cette carte auprès du service comptabilité. Celle-ci devra être abondée au minimum de 8€ correspondant au prix d'un repas.

Le service comptabilité est accessible aux élèves tous les jours sur les temps de récréations (de 09h55 à 10h15 et de 15h10 à 15h20.)